Placement et prévoyance vieilles



S-Pension

Récoltez dès maintenant les fruits de votre pension !
La prévoyance-vieillesse avec déduction fiscale.

Pour vous aider à maintenir votre niveau de vie lors de votre retraite, Spuerkeess vous offre la possibilité de vous constituer un capital disponible pour votre retraite par la souscription d'un contrat S-Pension.

S-Pension vous permet d'épargner pour demain tout en bénéficiant aujourd'hui de déductions fiscales.

Le législateur encourage votre initiative de souscrire un contrat de prévoyance-vieillesse par des déductions fiscales sous certaines contraintes réglementaires, dont notamment :

- être contribuable personne physique résidente au Luxembourg, ou assimilé,
- avoir moins de 65 ans,
- souscrire un contrat pour une durée minimale de 10 ans,
- remboursement au plus tôt à l'âge de 60 ans et au plus tard à l'âge de 75 ans,
- montant annuel maximal déductible par contribuable : EUR 4.500.

A l'échéance du contrat, le capital accumulé vous est versé en une fois et vous bénéficiez d'une imposition limitée au demi-taux global sur ce montant.

Vous payez donc moins d'impôts aujourd'hui, mais également à l'échéance.

Vous pouvez alimenter votre contrat S-Pension par des transferts réguliers (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) ou ponctuels selon votre convenance.

Votre capital est investi dans la SICAV LUX-PENSION de Spuerkeess qui comporte plusieurs compartiments et qui vous permettent d'opter pour la politique d'investissement de votre choix.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/spension

SPUERKEESS

SPUERKEESS.LU/**spension**

10/2026 Document sans valeur contractuelle / Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, R.C.S. Luxembourg B30775, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, Tél. : +352 4015-1

Droit de rétractation
Aucun droit de rétractation n'est disponible pour ce produit.

Réclamation
Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos Conditions Générales des Opérations, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation par voie postale ou par voie électronique :
Service Compliance
1, Place de Metz
L-1930 Luxembourg
reclamations@spuerkeess.lu

Agrément et autorité de surveillance
Spuerkeess est inscrite au tableau officiel des établissements de crédit luxembourgeois tenu auprès de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), sise à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Site Internet : https://www.cssf.lu/fr/

Modes de paiement et défaut de paiement
Le client peut verser, en une ou plusieurs fois, un montant annuel maximal qui, selon la législation en vigueur, est fixé à EUR 4.500.

Autres frais / taxes
Au niveau de Spuerkeess, il n'y a pas de frais de souscription, ni de frais lors d'une sortie anticipée (avant l'échéance du contrat S-Pension) ni à l'échéance. Néanmoins, en cas de sortie anticipée, le montant total remboursé avant l'échéance sera imposé par l'Administration des Contributions Directes au taux normal (suivant barème), sauf en cas de décès, d'invalidité ou de maladie grave.

Limitation de la durée
Les informations contenues dans le présent document sont valables jusqu'à la prochaine modification du produit.
Elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Durée minimale du contrat à distance
La durée minimale du contrat est de dix ans avec un remboursement au plus tôt à l'âge de soixante ans.

Instruments risqués
Le produit étant exposé aux fluctuations du marché, celui-ci comporte un risque de performance négative et par conséquent un risque de perte de capital. La valeur de remboursement peut être inférieure au montant de l'investissement initial.
Les données relatives aux performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.

Droit de résiliation des parties
Le produit peut être résilié avec effet immédiat d'un commun accord entre toutes les parties. En cas de remboursement anticipé du contrat avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans ou avant d'avoir observé l'écoulement d'une période de souscription de dix ans, le Client reconnaît que dans cette hypothèse, il provoque la résiliation du présent contrat et qu'il assume pleinement la perte du bénéfice des dispositions fiscales.

Droit applicable
Les litiges sont soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg sont seuls compétents pour toute contestation entre le Client et Spuerkeess, celle-ci pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de for qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du Client.

Langues
La convention du produit est disponible en français, allemand et anglais. La communication entre Spuerkeess et le Client s'effectue dans la langue convenue entre les parties.